



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

À New York: Mariana Rodriguez
Media Strategist, CICC
Tel: (+) 1 646 465 8517
E-mail: rodriguez@coalitionfortheicc.org

À Cotonou: Francis Dako
Coordinateur pour l'Afrique, CCPI
Tel : (+ 229) 21 32 52 44
Email : dako@coalitionfortheicc.org

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

11 août 2010

La Coalition mondiale félicite les Seychelles désormais 112e État partie de la CPI
Pour la CCPI, l'Afrique avance sur le chemin menant à la fin de l'impunité pour les crimes les plus graves

New York, NY/ Cotonou, Bénin – Le 10 août 2010, la République des Seychelles a déposé son instrument de ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale au siège de l'ONU, devenant ainsi le 112e État partie au traité de la CPI.

La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) — un réseau de plus de 2 500 organisations de la société civile de 150 pays œuvrant pour une CPI juste, indépendante et efficace et pour un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité — loue la décision des Seychelles de rejoindre ses 30 confrères africains en tant qu'État partie.

Cette étape historique fait suite à l'adoption de la ratification du Statut de la CPI par l'Assemblée nationale des Seychelles en juillet 2010. "Aujourd'hui, cette ratification est une avancée majeure dans la lutte contre l'impunité en Afrique grâce à l'engagement du gouvernement des Seychelles et de la société civile," a déclaré Francis Dako, coordinateur de la CCPI pour l'Afrique. "La décision des Seychelles de rejoindre la Cour à la suite des récentes résolutions anti-CPI du 15e Sommet de l'Union africaine est remarquable et encouragera, nous l'espérons, d'autres États africains à suivre son exemple."

La Coalition attend maintenant de voir les Seychelles entreprendre les prochaines étapes en vertu du Statut de Rome consistant à, entre autre, mettre pleinement en œuvre le Statut dans son droit interne, coopérer avec la Cour et lui fournir un soutien politique, et signer l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC).

“Tout au long de la campagne menant à la création de la CPI, les gouvernements africains, les organisations régionales et la société civile ont joué un rôle clé pour que la Cour devienne une réalité,” a déclaré Tanya Karanasios, directrice des programmes de la CCPI. “Aujourd’hui la ratification par les Seychelles montre que l’Afrique s’avance progressivement vers la fin de l’impunité pour les crimes les plus graves.”

L’Afrique est la région la plus représentée à la Cour: celle-ci compte 43 pays africains signataire du Statut de Rome, 31 États parties africains qui ont ratifié ou adhéré au traité de la CPI et environ 20 pays africains ayant un projet de loi de mise en œuvre et/ou de coopération en cours ou finalisé. La contribution, la participation et le soutien de la majorité des États africains ont joué un rôle clé à l’établissement et au fonctionnement de la CPI en tant que cour juste, efficace et indépendante.

CONTEXTE:

112 pays ont rejoint la CPI, la première cour internationale permanente capable de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l’humanité et génocide. Le principe de complémentarité, au centre du mandat de la Cour, prévoit que la Cour n’interviendra que si les juridictions nationales sont incapables ou n’ont pas la volonté d’enquêter et de poursuivre ces crimes. À ce jour, la CPI a ouvert des enquêtes dans cinq situations: en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Kenya. La Cour a également émis douze mandats d’arrêt et trois citations à comparaître. Le Bureau du Procureur a déclaré examiner au moins huit situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Côte d’Ivoire, en Géorgie, en Guinée et en Palestine.